



L'UNION DES ARCHITECTES

**Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS**

Paris, le 18 mars 2013

Réf. : 3465

Objet : projet d'ordonnance sur le logement et la construction

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons noté la volonté du gouvernement de légiférer par ordonnance pour accélérer les mesures à prendre pour redynamiser notre économie.

Il est évident que le secteur du BTP est un moteur qu'il est essentiel de soutenir par un panel de mesures dont une fiscalité adaptée, lisible et pérennisée, une rationalisation des contraintes normatives et administratives, ... etc.

Le logement est un enjeu de société et une opportunité en raison des immenses besoins restant à satisfaire, dans le neuf et en réhabilitation. L'objectif ne peut se limiter au seul critère quantitatif qui, il y a quelques décennies, a produit les ensembles d'habitations qui engendrent aujourd'hui tant de malheurs et de mal-vivre.

Il est de notre responsabilité partagée de produire le meilleur cadre de vie à nos concitoyens, de concilier intérêt économique et amélioration du cadre de vie. Chaque bâtiment va ainsi façonner l'environnement et le paysage de nos cités, conditionner les modes d'habiter, d'enseigner, de soigner pendant des dizaines d'années.

Il est donc impératif de placer toute disposition dans une démarche qualitative et dans une perspective **d'activité durable** qui doit primer sur l'activité immédiate, ce que n'ont pas fait les précédents plans de relance. Pour cela nous pensons qu'il faut **une participation de l'ensemble des acteurs** pour déterminer les besoins à satisfaire à chaque échelon du territoire, puis mettre en place les procédures les plus pertinentes pour obtenir in fine une ville plus douce et plus solidaire.

Dans ce cadre, il nous semble indispensable d'éviter les fausses bonnes idées comme les contrats globaux, PPP ou conception-réalisation, apparemment accélérateurs d'activités, mais qui ont pour motivation la captation des marchés publics par les grandes entreprises au détriment des artisans et PME, du service public rendu et de la comptabilité publique.

Nous ne partageons donc pas certaines propositions formulées par l'instance consultative sur les questions économiques (CAE) dans le rapport qui vous a été remis le 14 février.

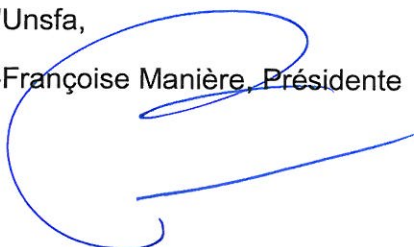
Les architectes sont par nature au cœur de toutes les procédures de dévolution et d'exécution de la commande publique et privée de bâtiment. De fait, notre expertise est judicieuse pour déterminer celles qui permettent de garantir au mieux l'intérêt public dans toutes ses composantes, financières, architecturales et environnementales.

Nous demandons à participer à tout groupe de travail sur ces sujets et espérons pouvoir être entendus avant que ne soit modifié le contexte légal et réglementaire concernant le secteur de la construction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Unsa,

Marie-Françoise Manière, Présidente



Copie : Madame Aurélie Filippetti

Madame Cécile Duflot

Madame Delphine Batho